



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 27 octobre 2017

Délibération n° 2017-11-305

Date d'affichage : 27 octobre 2017

Nombre de membres : 77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

En exercice : 77

028-200070159-20171106-Delib201711305-DE

Présents : 62

Votants : 67

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 6 novembre 2017 à 20h30 sur convocation en date du 27 octobre 2017, signée de Jean-Louis BAUDRON, en salle « Thierry La Fronde » à Janville.

Etaient présents :

M. Jean-Michel GOUACHE (ALLAINES-MERVILLIERS), M. Claude PIERRE (BAIGNEAUX), M. Alexandre JAQUEMET (BARMAINVILLE), M. Guy BILLAULT (BAZOCHE EN DUNOIS), M. Marcel PEIGNÉ (BAZOCHE LES HAUTES), M. Jean-Claude BAYARRI (BEAUVILLIERS), M. Jean-Luc LEGRAND (CORMAINVILLE), M. Dominique CROSNIER (COURBEHAYE), M. Bernard BOUCHER (DAMBON), M. Philippe VOYET, M. Jean-François ROBERT, M. Marc VINCHON, Mme Michèle LEGRAND donne pouvoir à M. Philippe VOYET (EOLE EN BEAUCE), M. Hervé HAMMON (FONTENAY SUR CONIE), M. Francis BESNARD (FRESNAY L'ÉVEQUE), M. Xavier DORET, Mme Yolande LETORT (GOMMERVILLE), M. Eric COCHIN (GOULLONS), M. Benoît MESLAND (GUILLEVILLE), Mme Marie-Ange BARON (GUILLONVILLE), M. Jean-Pierre BOURRET (INTREVILLE), M. Jean-Louis BAUDRON, Mme Inès NICOUILLAUD-REIBELL, M. Christian NAOUR, M. Sébastien DAVID (JANVILLE), M. Denis CHEHET (LE PUISET), M. Marc GUERRINI, Mme Véronique LHOSTE donne pouvoir à Mme Pascale FAUCONNIER, M. Patrick PARIS, Mme Pascale FAUCONNIER, M. Francis CHARTIER, M. Jacques TICOT, M. Didier ROQUET, Mme Lydia CHOUGNY, M. Philippe COSSAY donne pouvoir à M. Jacky GUEDOU, M. Alain ALLELY donne pouvoir à M. Patrick PARIS (LES VILLAGES VOYEENS), Mme Sophie GUICHARD (LEVESVILLE LA CHENARD), M. Hugues ROBERT (LOIGNY LA BATAILLE), M. Jean-Pierre PORCHER (LOUVILLE LA CHENARD), M. Marc LANGE (LUMEAU), M. Gérard COUTURIER (MEROUVILLE), M. Patrick CHAPART (MOUTIERS EN BEAUCE), M. Jacques COUTURIER (NEUVY EN BEAUCE), M. Jacky TESSIER (NOTTONVILLE), M. Alain DUPUIS (OINVILLE SAINT LIPHARD), M. Gilles CROSNIER donne pouvoir à M. Roger HUDEBINE, M. Roger HUDEBINE (ORGERES EN BEAUCE), M. Jean-Michel DUBIEF (OUARVILLE), M. Jean-Paul DURAND (POINVILLE), Mme Dany BERTHEAU (POUPRY), M. Olivier JORIS (PRASVILLE), Mme Laëtitia VARET (RECLAINVILLE), M. Jean-Paul LACHAUME (SANTILLY), M. Benoît PELLEGRIN, M. Dominique BILLAULT (TERMINIERS), M. Benoît CÔME (TILLAY LE PENEUX), M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON, M. Bruno GUITTARD donne pouvoir à Mme Joëlle POMPON, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, Mme Guillemine DELACHAUME-ECHIVARD (TOURY), M. Pascal JOUSSE (TRANCRAINVILLE), M. Philippe GAUCHERON (VARIZE), M. Jacky GUEDOU (VILLARS), M. Philippe LIROCHON (VILLEAU), Mme Martine BAUVILLARD (YMONVILLE).

Objet : Environnement - lancement de la démarche « Plan Climat »

Le Conseil Communautaire « Cœur de Beauce »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016343-0003 en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Cœur de Beauce » par fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 1er janvier 2017,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte édicte : « Les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018 ». Cette loi fixe par ailleurs des objectifs à atteindre au niveau national :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et les diviser par 4 en 2050 ;
- Diviser par 2 la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, avec un palier de 20% en 2030 ;
- Baisser la part des énergies fossiles de 30% en 2030 ;
- Utiliser les énergies renouvelables à hauteur de 23% de la consommation finale brute en 2020 et de 32% en 2030.

Le PCAET que va mettre en œuvre la Communauté de communes Cœur de Beauce doit donc contribuer à répondre localement à ces objectifs, en les adaptant à l'échelle de son territoire et en étant compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le futur **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** Centre Val de Loire. L'EPCI est le coordinateur de la transition énergétique sur son périmètre : il doit animer et coordonner les actions du PCAET en lien avec les partenaires du territoire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 27 octobre 2017

Délibération n° 2017-11-305

Date d'affichage : 27 octobre 2017

Nombre de membres : 77

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 67

Le PCAET vise 2 enjeux :

- L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, pour diminuer l'empreinte écologique du territoire et notamment son impact sur le changement climatique ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique, afin de réduire sa vulnérabilité.

Le PCAET définit à l'échelle du territoire les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il est basé sur un diagnostic et définit un plan d'actions partagé, mis en œuvre notamment grâce à l'engagement des acteurs du territoire, associés à cette démarche. Il doit être rendu public et révisé tous les 6 ans.

Le PCAET doit être constitué de :

*Un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire ;

*Des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;

*Un plan d'actions portant notamment sur :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables ;
- La valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération ;
- Le développement du stockage et l'optimisation de la distribution d'énergie ;
- Le développement de territoires à énergie positive ;
- La limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'anticipation des impacts du changement climatique ;
- La mobilité sobre et décarbonée ;
- La lutte contre la pollution atmosphérique

Décide par 64 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

☞ **D'approuver** le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Cœur de Beauce ;

☞ **D'approuver** la mise en place d'une démarche de projet transversale basée sur :

o La désignation d'un élu pilote de la démarche ;

o D'un comité de pilotage du PCAET, composé d'élus et de partenaires techniques et financiers (Chambre d'Agriculture, ADEME, ENEDIS, DDT.....) ;

o D'un comité technique du PCAET, constituée de référents PCAET de chacun des services de l'EPCI et d'agents communaux et de partenaires techniques ;

☞ **D'autoriser** le Président à solliciter toutes les structures ou dispositifs susceptibles d'allouer une subvention à l'élaboration du PCAET,

☞ **De mandater** le Président à engager toute démarche de mutualisation des travaux de diagnostic et d'élaboration de la stratégie PCAET qui pourraient se présenter avec les EPCI voisins ou autres syndicats (exemple : Energie Eure et Loir, SICTOM)

☞ **De soumettre**, durant sa phase d'élaboration, le projet de PCAET à la connaissance et à la concertation auprès des acteurs économiques locaux, des associations locales, des habitants et de toute autre personne concernée, selon les modalités suivantes :

o La parution d'un journal du projet, informant de l'état d'avancement de la démarche et des grandes conclusions;

o La parution d'articles sur le site Internet de la Communauté de communes, dans les magazines municipaux et dans la presse locale, informant également de l'état d'avancement de la démarche et des grandes conclusions ;

Reception par le préfet : 28/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 27 octobre 2017

Délibération n° 2017-11-305

Date d'affichage : 27 octobre 2017

Nombre de membres : 77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 67

028-200070159-20171106-Delib201711305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

- La création d'instances de travail et d'échanges sur le projet, associant les décideurs publics et économiques du territoire ;
- L'organisation de réunions publiques dédiées ou participation de la population à travers de quizz interactif ;
- L'information lors d'événements grand public organisés sur le territoire, à laquelle cette thématique puisse se raccrocher.

De Charger le Président, conformément à l'article R.229-53 du Code de l'environnement, de notifier la présente délibération :

- Au Préfet du département d'Eure et Loir ;
- Au Préfet de la Région Centre Val de Loire ;
- Au Président du Conseil Régional Centre Val de Loire ;
- Au Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
- Aux maires des 51 communes du territoire ;
- Aux autorités organisatrices de réseau public de distribution d'électricité et de gaz mentionnées à l'article L.2224-31 du CGCT présentes sur son territoire ;
- Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir ;
- Au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir ;
- Au Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir;

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Louis BAUDRON

